



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 10 octobre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2022/24 de la Municipalité du 15 septembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'approuver la réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100%. *Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins.* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix octobre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :